

Avis de changement de régime matrimonial

Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Jacques WAINER, Notaire associé à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS (31290) 168 rue de la République le 21 février 2020 :

Monsieur Damien Kevin CONGÉ, responsable commercial, né à VILLENEUVE SUR LOT (Lot-et-Garonne) le 24 juillet 1984 et **Madame Virginie COMBROUZE**, directrice de magasin, son épouse, née à VILLENEUVE SUR LOT (Lot-et-Garonne) le 12 juillet 1987, demeurant ensemble à CASTELMAUROU (Haute-Garonne) 18 route du clos du loup, mariés sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Benoit SALES notaire à CÂSTANET TOLOSAN (Haute-Garonne) le 7 juillet 2012 préalable à leur union célébrée à la Mairie de GAVAUDUN (Lot-et-Garonne) le 4 août 2012 ont adopté le régime de la SEPARATION DE BIENS.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la date de parution de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier de justice à Maître Jacques WAINER. En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du TGI.
